



Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Commission d'examen

Thomas Zeller, Président
Betreibungsamt Zürich 5 Postfach 8031 Zürich 044 271 50 00 Fax 044 272 00 45

Examen fédéral 2012 (orale et écrit) – Admission à l'examen

Est autorisée à se présenter à l'examen toute personne qui dispose d'au moins 2 ans respectivement 3 ans d'expérience professionnelle dans un office des poursuites suisse pour la spécialisation des poursuites ou dans un office de faillite pour la spécialisation des faillites. Pour l'instant, une équivalence d'autres expériences professionnelles (par ex. 2 ans d'expérience professionnelle comme agent fiduciaire ou encore dans les encaissements et rappels) n'est pas reconnue.

Zürich, le 21 novembre 2011

Thomas Zeller